

*Le français suit l'anglais.*

## **ANNOUNCEMENT**

### **BOARD OF DIRECTOR NOMINATION/ELECTION PROCESS**

Autism Alliance of Canada is directly accountable to its members through its volunteer Board of Directors.

The Board of Directors is dedicated to representing and working on behalf of the Alliance's members to ensure issues of mutual importance are brought to the attention of our Federal Government. Directors are responsible for providing the strategic leadership and operational support necessary to establish and meet Autism Alliance of Canada's vision, mission, goals and objectives.

This package describes the nomination/election process for 2023 and Appendix 1 provides an overview of Autism Alliance of Canada's Board structure and role, as well as the position of Director.

#### **2023 Director Nomination and Election Process**

At the 2023 Annual General Meeting, Autism Alliance of Canada's Board of Directors will have open space for up to two new Directors.

Nominations for these open Director positions will be accepted from organization and community members. Each year, we look for more geographical and cultural diversity for our Board. This year, we are particularly interested in applications from: Saskatchewan, Quebec, the Maritimes, and the North. Also, we are interested in rurality and Indigeneity as factors for consideration.

In terms of skill sets, we are specifically looking for someone interested in assuming the role of Treasurer with financial expertise. We would also welcome nominations from individuals with experience in government relations, public policy or health systems research and knowledge translation.

## **Nomination**

The Governance Committee assesses and makes recommendations regarding nominees for election and re-election by the Members of the Corporation. The process for 2023 will be as follows:

- Nominations for an appointment on the Board of Directors shall be made by Autism Alliance of Canada members and emailed to the Board of Directors' Chair.
- The Governance Committee may also recruit nominations based on gaps identified in the Board of Directors Skills Matrix.

Please ensure that your membership is up to date prior to submitting a nomination.

Nominations must be emailed to Franziska Morin, Executive Coordinator,

[fmorin@autismalliance.ca](mailto:fmorin@autismalliance.ca) no later than midnight Pacific Time on February 17, 2023.

Please include the following information:

- Name and status of membership with Autism Alliance of Canada
- Resume
- Letter describing your understanding of Autism Alliance of Canada's mission and vision, interest in the position and what strengths you bring to the Board of Directors.

## **Considerations for Candidates**

Depending on a Director's role and the responsibilities, the time commitment can be significant. Please only consider serving on the Alliance Board of Directors if you are able to commit at least 8 hours a month to Autism Alliance of Canada business.

Autism Alliance of Canada’s Board of Directors Skills Matrix includes the following categories:

Board of Director Experience
Community Affiliation/Access
Organizational Management
Government Relations / Public Policy
Financial / Accounting/ Audit
Legal
Leadership
Communications/Marketing/Public Relations
Governance
Strategy
Networking - Local, Provincial, National
Risk Management
Technology/IT
Succession Planning
Research Practice
Change Management
Team Work
Stakeholder Management
Diversity

Previous experience as a Director on a Board of Directors is essential. We recognize that members without previous Board experience may be interested in serving on Autism Alliance of Canada’s Board of Directors and we would consider Director Apprenticeships. If you or someone you know would be an asset to the Alliance’s members by serving on the Board of Directors, please consider nominating someone you know or yourself, as a Director.

## **Assessment**

The Governance Committee will meet to consider the candidates in late February. The goal is to have a Board of Directors with a diversity of experience, skills and viewpoints and a balance of skills that are critical to Autism Alliance of Canada's current or future business operations.

In early March, the Governance Committee will reach out to nominees for telephone interviews. If more than ten nominations are received, the Governance Committee will prepare a short-list of ten nominees to interview.

Based on the skills matrix and interviews, the Governance Committee will identify a slate of candidates to be recommended to members and circulate the information via an email to voting members.

## **Elections**

Elections for the Board of Directors will be held at Autism Alliance of Canada's April 2023 Annual General Meeting.

## **Appendix 1**

### **BOARD STRUCTURE AND ROLES**

#### **Composition**

Autism Alliance of Canada is directly accountable to its members through its volunteer Board of Directors (no fewer than 3 and no more than 15 Directors).

All Directors are elected for two-year terms and are voting members of the Board. The volunteer Board is normally comprised of:

- A minimum of five individuals employed by Organization Members, including representation from National Autism Organizations
- A minimum of five Community Members

The Board of Autism Alliance of Canada represents its diverse membership with a balance of skills that allows the Board to appropriately serve its members. Representation reflects the national, regional, linguistic and cultural diversity of Canada. Autism Alliance of Canada has limited capacity for paid employees so Directors are often asked to contribute their time and leverage the capacity of the organization or group they represent. Therefore, all Organization Member Directors must have the ability to enter into commitments on behalf of their organization.

#### **The Board's Role**

A governance board is responsible for developing objectives to enable an organization to achieve its mission and for making decisions that guide the organization towards achieving those objectives. An operational board is responsible for the organization's daily operations. Over the last several years Autism Alliance of Canada's Board has been moving from an operations model to that of governance.

Autism Alliance of Canada Board of Directors provides governance to the corporation to ensure overall direction, effectiveness, supervision and accountability through regular meetings as well

as meetings of the committees of the Board – Governance, Internal Affairs, External Affairs and Canadian Autism Leadership Summit Planning.

All Directors are voting members of the Board and, in all situations, are expected to hold the interests of Autism Alliance of Canada members above personal or organizational interests.

The Chair shall preside at all Board meetings, and shall have a deciding vote in the event of a tie.

## INDIVIDUAL RESPONSIBILITIES OF DIRECTORS AND OFFICERS

Directors and officers have a fiduciary responsibility to Autism Alliance of Canada. Every Director and officer is required to exercise his/her/their powers and discharge his/her/their duties by:

- Acting honestly and in good faith with a view to the best interests of the corporation; and
- Exercising the care, diligence and skill that reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

In addition Directors are expected to:

- Attend all Board meetings;
- Act as a spokesperson for the organization, serving as a representative of the organization to both internal and external constituencies;
- Participate on at least one Board committee; and
- Adequately prepare for Board and committee meetings. Adequate preparation is essential and should be factored into the overall time commitment expected from Board members.

To carry out these responsibilities, the Board usually meets in person and/or via video or teleconference bi-monthly with committee meetings occurring approximately five times per year.

## **ANNONCE**

### **PROCESSUS DE NOMINATION ET D'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Alliance canadienne de l'autisme est directement imputable à ses membres par l'intermédiaire de son conseil d'administration bénévole.

Le conseil d'administration a pour mission de représenter les membres de l'Alliance et de travailler en leur nom pour veiller à ce que les questions d'importance mutuelle soient portées à l'attention de notre gouvernement fédéral. Les administrateur·rices sont chargé·es de fournir le leadership stratégique et le soutien opérationnel nécessaires pour établir et respecter la vision, la mission, les buts et les objectifs de l'Alliance canadienne de l'autisme.

Le présent dossier décrit le processus de mise en candidature et d'élection pour 2023 et l'annexe 1 donne un aperçu de la structure et du rôle du conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme, ainsi que du poste de directeur·rice.

#### **Processus de nomination et d'élection du conseil d'administration**

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2023, le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme pourra accueillir jusqu'à deux nouveaux administrateurs.

Les nominations pour ces postes d'administrateur ouverts seront acceptées de la part des membres de l'organisation et de la communauté. Chaque année, nous recherchons une plus grande diversité géographique et culturelle pour notre conseil. Cette année, nous sommes particulièrement intéressés par les candidatures provenant de la Saskatchewan, du Québec, des Maritimes et du Nord. Nous sommes également intéressés par la ruralité et l'indigénéité comme facteurs de considération.

En ce qui concerne les compétences, nous sommes particulièrement à la recherche d'une personne intéressée à assumer le rôle de trésorier et possédant une expertise

financière. Nous serions également heureux de recevoir des candidatures de personnes ayant de l'expérience dans le domaine des relations gouvernementales, des politiques publiques ou de la recherche sur les systèmes de santé et l'application des connaissances.

## **Nomination**

Le comité de gouvernance évalue et fait des recommandations concernant les candidats à l'élection et à la réélection par les membres de la société.

Le processus pour 2023 sera le suivant :

- Les mises en candidature pour une nomination au conseil d'administration seront faites par les membres de l'Alliance canadienne de l'autisme et envoyées par courriel au président du conseil d'administration.
- Le comité de gouvernance peut également recruter des candidatures en fonction des lacunes identifiées dans la matrice des compétences du conseil d'administration.
- Veuillez vous assurer que votre adhésion à l'Alliance canadienne de l'autisme est à jour avant de soumettre une nomination.

Les nominations doivent être envoyées par courriel à Franziska Morin, coordinatrice exécutive, à l'adresse suivante: [fmorin@autismalliance.ca](mailto:fmorin@autismalliance.ca) au plus tard à minuit, heure du Pacifique, le 17 février 2023.

Veillez inclure les informations suivantes :

- Nom et statut de membre
- Curriculum vitae
- Lettre décrivant votre compréhension de la mission et de la vision de l'Alliance canadienne de l'autisme, votre intérêt pour le poste et les forces que vous apportez au conseil d'administration.

## Considérations pour les candidat·es

Selon le rôle et les responsabilités au sein du conseil d'administration, l'engagement en temps peut être important. N'envisagez de siéger au conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme que si vous êtes en mesure de consacrer au moins huit heures par mois aux affaires de l'organisation.

La matrice des compétences du conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme comprend les catégories suivantes :

Expérience au sein d'un conseil d'administration
Affiliation et accès à la communauté
Gestion organisationnelle
Relations gouvernementales et politique publique
Finances, comptabilité et vérification
Juridique
Leadership
Communication, marketing et relations publiques
Gouvernance
Stratégie
Réseautage à l'échelle locale, provinciale et nationale
Gestion des risques
Technologies et TI
Planification de la relève
Expérience de recherche
Gestion du changement
Travail d'équipe
Gestion des parties prenantes
Diversité

Une expérience préalable en tant qu'administrateur·rice au sein d'un conseil d'administration est essentielle. Nous reconnaissons toutefois que les membres qui n'ont pas d'expérience préalable au sein d'un conseil d'administration pourraient souhaiter siéger au conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme, et nous envisageons des stages d'administrateur·rice. Si vous pensez que vous seriez un atout pour les membres de l'Alliance en siégeant au conseil d'administration, veuillez envisager de proposer votre candidature en tant qu'administrateur·rice. De même, si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être un atout pour le conseil, vous pouvez proposer sa candidature en tant qu'administrateur·rice.

### **Évaluation des candidatures**

Le comité de gouvernance se réunira pour évaluer les candidatures à la fin du mois de février. L'objectif est d'avoir un conseil d'administration proposant une diversité d'expériences, de compétences et de points de vue et un équilibre des compétences qui sont essentielles aux opérations commerciales actuelles ou futures de l'Alliance canadienne de l'autisme.

Au début du mois de mars, le comité de gouvernance contactera les candidat·es pour des entretiens téléphoniques. Si plus de dix candidatures sont reçues, le comité de gouvernance établira une liste restreinte de dix candidat·es à interviewer.

Sur la base de la matrice des compétences et des entretiens, le comité de gouvernance établira une liste de candidat·es à recommander aux membres et diffusera l'information par courriel aux membres ayant droit de vote.

### **Élections**

Les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne de l'autisme, en avril 2023.

## **Annexe 1**

### **STRUCTURE ET RÔLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Composition**

L'Alliance canadienne de l'autisme est directement imputable à ses membres par l'intermédiaire de son conseil d'administration bénévole (qui compte un minimum de 3 membres et un maximum de 15).

Tous les administrateur·rices sont élu·es pour un mandat de deux ans et sont des membres ayant droit de vote. Le conseil d'administration bénévole est normalement composé ainsi :

- Un minimum de cinq (5) personnes employées par des organisations membres, y compris des représentants d'organisations nationales de l'autisme ;
- Un minimum de cinq (5) membres de la communauté.

Le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme représente la diversité de ses membres avec un équilibre de compétences qui permet au conseil de servir sa communauté de façon appropriée. Cette représentation reflète la diversité nationale, régionale, linguistique et culturelle du Canada. L'Alliance canadienne de l'autisme dispose d'une capacité limitée en matière d'emplois rémunérés, de sorte qu'on demande souvent aux administrateur·rices de donner de leur temps et de tirer parti de la capacité de l'organisme ou du groupe qu'ils représentent. Par conséquent, l'ensemble des administrateur·rices des organismes membres doivent avoir la capacité de s'engager au nom de leur organisme.

#### **Le rôle du conseil**

Un conseil de gouvernance est chargé d'élaborer des objectifs pour permettre à l'organisation de réaliser sa mission et de prendre des décisions qui l'orientent vers la réalisation de ces objectifs. Un conseil opérationnel est responsable des activités quotidiennes de l'organisation. Au cours des dernières années, le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme est passé d'un modèle opérationnel à un modèle de gouvernance.

Le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme assure la gouvernance de l'organisme afin d'en garantir la direction générale, l'efficacité, la supervision et la responsabilité par le biais de réunions régulières ainsi que de réunions des comités du conseil suivant : gouvernance, affaires internes, affaires externes et planification du Forum canadien des experts en autisme.

L'ensemble des administrateurs sont des membres du conseil d'administration ayant droit de vote et, en tant que tels, doivent en tout temps faire passer les intérêts des membres de l'Alliance canadienne de l'autisme avant leurs intérêts personnels ou ceux de l'organisme.

Le ou la président·e préside toutes les réunions du conseil et a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

## RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES DES ADMINISTRATEUR·RICES ET DES DIRIGEANT·ES

Les administrateur·rices et les dirigeant·es ont une responsabilité fiduciaire envers l'Alliance canadienne de l'autisme. Chaque directeur·rice et dirigeant·e est tenu·e d'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses fonctions en :

- agissant honnêtement et de bonne foi en vue des meilleurs intérêts de la société ; et
- en faisant preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables.

En outre, on attend des administrateur·rices qu'ils et elles :

- participent à toutes les réunions du conseil d'administration ;
- agissent en tant que porte-parole de l'organisation, en la représentant auprès des parties prenantes internes et externes ;
- s'impliquent dans au moins un comité du conseil d'administration ; et
- se préparent adéquatement aux réunions du conseil d'administration et des comités. Une préparation adéquate est essentielle et doit être prise en compte dans l'engagement global en temps attendu des administrateur·rices du conseil.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration se réunit habituellement en personne ou par vidéo ou téléconférence tous les deux mois, et les comités se réunissent environ cinq fois par an.